

## PROMULGATION

### RÈGLEMENT RCA22 09010

**AVIS** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 13 février 2023, le règlement suivant :

**RCA22 09010 RÈGLEMENT SUR LE BRUIT DE L'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE** (DOSSIER 1221066010);

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse [montreal.ca/reglements-municipaux](http://montreal.ca/reglements-municipaux).

**FAIT** à Montréal, le 21 février 2023

Chantal Châteauvert  
Secrétaire d'arrondissement